



AU-DELÀ DES DÉCHETS



Recycle NB



RAPPORT ANNUEL | 2020



TABLE DES MATIÈRES

Lettre au ministre.....	5
Vision, mission, orientations	5
Message de la présidente.....	6
In Memoriam.....	7
Défis et possibilités.....	8
Programme d'intendance des pneus.....	10
Programme d'écologisation de peinture	12
Programme de récupération de l'huile et du glycol.....	14
Programme d'intendance des déchets électroniques	16
Éducation et sensibilisation du public	18
Gouvernance de la Commission.....	18
Composition et structure	18
Membres de la Commission et mandats.....	18
Réunions de la Commission.....	19
Présence aux réunions	19
Comité de direction.....	20
Comité des finances de l'audit.....	20
Comités consultatifs de l'industrie.....	20
Programme d'intendance des pneus.....	21
Programme d'écologisation de peinture.....	21
Programme de récupération de l'huile et du glycol	22
Programme d'intendance des déchets électroniques.....	22
Rapport des auditeurs indépendants.....	23
Bilan	26
État des résultats.....	27
État de l'évolution des actifs nets	28
État des flux de trésorerie	29
Notes afférentes aux états financiers	30
Tableau 1 - Programme d'intendance des pneus.....	37
Tableau 2 - Programme de récupération de l'huile.....	37
Tableau 3 - Programme d'écologisation de peinture.....	38
Tableau 4 - Programme d'intendance des déchets électroniques	38
Glossaire.....	39
Vous faites une différence	40

2020

**Gardons le Nouveau-Brunswick propre et vert
pour les générations à venir**



1 185 521 PNEUS RECUEILLIS



322 021 LITRES DE PEINTURE RECUEILLIE



2 651 177 LITRES D'HUILE RECUEILLIE



**971 TONNES MÉTRIQUES DE DÉCHETS
ÉLECTRONIQUES RECUEILLIS**

LETTRE AU MINISTRE

L'honorable Gary Crossman
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
Assemblée législative du Nouveau-Brunswick
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres de la Commission et du personnel, j'ai l'honneur de soumettre le rapport annuel de Recycle NB pour l'année civile 2020. Le rapport vous est remis conformément à l'article 11 du *Règlement sur les matières désignées* (2008-54) adopté sous la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*.

La présidente,



Elizabeth McDermott
Recycle NB

RECYCLE NB EN UN COUP D'ŒIL

VISION

Assurer une gestion durable et respectueuse de l'environnement de tous les déchets au Nouveau-Brunswick.

MISSION

Gérer les programmes de réduction de déchets pour les matières désignées et assurer une intendance environnementale au Nouveau-Brunswick.

RÔLE

Faire en sorte que les matières désignées par le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux soient gérées de façon à assurer un environnement propre et sain.

AU-DELÀ DES DÉCHETS

Recycle NB est un organisme provincial unique qui collabore avec des partenaires de l'industrie pour faciliter le recyclage de leurs produits. Nous cherchons à réduire les déchets et les sous-produits toxiques et à faire en sorte que les matières utiles soient réutilisées. Notre objectif est un environnement sain et durable pour vous, vos enfants et vos petits-enfants. Ensemble avec nos partenaires et chaque citoyen du Nouveau-Brunswick qui recycle, nous allons au-delà des déchets.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

COVID-19

Depuis notre dernier rapport annuel, notre planète traverse une période difficile. En fait, comme on l'entend souvent, l'année 2020 a été « une année pas comme les autres ». Du jour au lendemain, la pandémie de COVID-19 a changé nos vies et notre façon de travailler. Comme partout ailleurs, Recycle NB a dû s'organiser pour fonctionner à distance de son personnel, de ses nombreux partenaires de recyclage et des citoyens du Nouveau-Brunswick. La pandémie a mis notre flexibilité à l'épreuve, et je tiens à féliciter notre personnel et nos partenaires de l'industrie, qui ont poursuivi leurs activités malgré les difficultés. Voilà qui démontre leur dévouement envers la qualité et les gens que nous servons et prouve que les programmes sont pleinement développés et en mesure de surmonter n'importe quel défi.

Résilience

L'entreprise TRACC, notre partenaire pour le programme des pneus, mérite nos félicitations et notre admiration pour sa résilience après l'incendie tragique de l'année précédente, suivi par la pandémie. Nous ne nous attendions pas, étant donné l'ampleur des défis, à ce que l'entreprise fonctionne à plein régime en moins d'un an. Pourtant, grâce au leadership de son président, Stephen Richardson, la TRACC a réussi à maintenir ses activités en emménageant dans de nouvelles installations et en améliorant ses processus de recyclage.

Pour terminer

Ce message est mon dernier en tant que présidente de la Commission. Quand je regarde mon mandat de membre puis de présidente, je suis heureuse d'avoir pu contribuer à cet organisme qui facilite le recyclage pour les gens du Nouveau-Brunswick et réduit considérablement la quantité de déchets que doivent gérer les sites d'enfouissement. Durant mon passage à la Commission, nous avons mis en œuvre un programme de recyclage des déchets électroniques. Avec l'appui du Fonds en fiducie pour l'Environnement, nous avons entrepris avec les citoyens un dialogue au sujet du recyclage des emballages et du papier. Je suis contente de savoir que le gouvernement ira de l'avant avec un nouveau programme pour ces produits.

J'ai pu profiter du soutien et de l'amitié des membres de la Commission. Le personnel efficace et empressé a su me fournir des conseils et de l'expertise. L'organisme est entre bonnes mains. Je pars en sachant que le personnel et mes successeurs à la Commission sont des gens dévoués qui veulent voir Recycle NB et ses programmes réaliser leur plein potentiel.

Je suis fière d'avoir fait partie de Recycle NB, et ces mots du D^r Seuss résume bien ce que je ressens : « Ne pleure pas parce que c'est fini; souris parce que c'est arrivé. »



La présidente,

A handwritten signature in black ink that reads "Elizabeth McDermott".

Elizabeth McDermott
Recycle NB

**« NE PLEURE PAS PARCE QUE C'EST FINI;
SOURIS PARCE QUE C'EST ARRIVÉ. »**

- D^r Seuss

IN MEMORIAM

Elizabeth McDermott (1943-2021)

C'est avec un grand sentiment de perte que nous soulignons le décès de Elizabeth McDermott, qui est partie avant la publication du rapport annuel de 2020.

Elizabeth avait Recycle NB à cœur. On se souviendra d'elle pour son apport à la réalisation de notre mission et son leadership inclusif. Elizabeth apportait à son rôle de présidente chaleur, bienveillance, enthousiasme et une attitude de « tout est possible ». Elle aimait la vie. Elle aimait les gens. Elle a eu une influence positive sur Recycle NB et la collectivité. Elle nous manquera.



DÉFIS ET POSSIBILITÉS

La TRACC garde le cap sur l'avenir

Stephen Richardson, président de la TRACC

Noël 2019 approchait, et nous n'avions aucune idée de ce qui nous attendait... Un incendie d'une telle ampleur qu'il a fait l'actualité a brutalement interrompu les activités des installations de la TRACC à Minto.

En tant qu'exploitation industrielle, nous envisageons différents scénarios et planifions en conséquence, tout en espérant que ce « quelque chose » ne se produise jamais. Et lorsque ce quelque chose se produit, c'est comme un coup au plexus. Comme nous sommes une entreprise familiale, l'incendie a probablement été un coup encore plus dur pour nous. Et comme nous vivons dans la communauté, nous savions que les conséquences dépassaient notre famille. C'est vrai que nous avons été touchés, mais notre personnel et nos voisins aussi.

Moins d'un an plus tard, nous étions installés dans un nouveau bâtiment, où nos activités de recyclage ont non été seulement rationalisées, mais grandement améliorées. Que ce soit l'entreposage et le traitement des pneus ou l'emballage et l'expédition des nouveaux produits, tout a changé pour le mieux! Certes, nous avons connu d'autres défis en cours de route. Comme partout ailleurs, la pandémie a compliqué les choses - fermeture des frontières, approvisionnement en matériaux, tout a été plus difficile - mais encore une fois, le succès a été possible grâce à notre communauté, aux gens.

On dit que les tragédies et l'adversité nous rendent plus forts, et c'est vrai. Toutefois, si la dernière année nous a appris quelque chose, c'est bien de nous rappeler la force de la communauté! Pour ce qui est de l'avenir, nous sommes actuellement en mode recherche et



développement pour voir quelles nouvelles gammes de produits nous pouvons ajouter aux activités de la TRACC. L'essentiel est que la TRACC garde le cap sur l'avenir!



La pandémie

Comme toute organisation et entreprise au Nouveau-Brunswick, notre plus grand défi en 2020 a été de poursuivre nos activités durant une pandémie comme le monde n'en avait pas connu depuis 1918. La planification en temps de pandémie était abordée dans notre plan de gestion des risques, mais la crise engendrée par la COVID-19 nous a forcés à faire preuve d'innovation et de flexibilité.

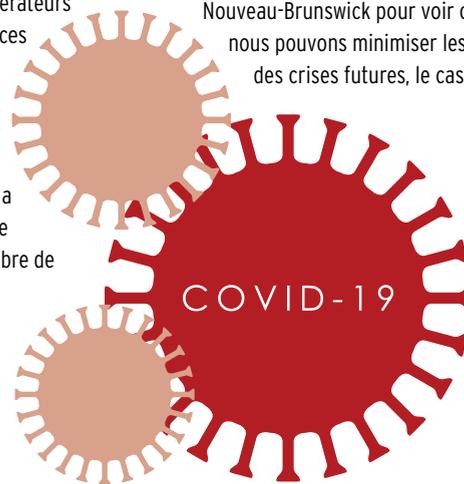
Notre priorité était la sécurité et le bien-être des membres de notre personnel. En cette période d'incertitude, notre but était de réduire leur stress et de les aider à se sentir informés et soutenus. En plus de leur sécurité, nous devons assurer la continuité de notre travail, ce qui signifiait veiller à ce que chaque membre du personnel ait les ressources et le soutien nécessaires pour s'adapter à l'évolution rapide de la situation et au travail à distance. Le personnel a travaillé à la maison de mars jusqu'au milieu de mai. Pour préparer la réouverture de nos bureaux, nous avons établi un plan opérationnel établissant des précautions comme le port du masque, une signalisation, des diviseurs en plexiglass et la désinfection.

Durant les premiers mois de la pandémie, certains points de collecte de peinture et de produits électroniques sont demeurés fermés, d'autres ont réduit leurs heures d'ouverture, ce qui a créé des inconvénients pour les gens du Nouveau-Brunswick, qui ont dû entreposer leurs produits recyclables jusqu'à la réouverture des points de collecte en mai. Puis, une fois les points de collecte ouverts, les gens hésitaient à venir porter leurs matières, craignant

d'augmenter leur risque de contracter le virus. La collecte de ces produits a donc connu une légère baisse.

La collecte des pneus et des produits à base d'huile s'est poursuivie, car les récupérateurs de pneus, les garagistes et les récupérateurs d'huile sont des travailleurs de services essentiels. Toutefois, nous avons observé des répercussions sur les deux programmes. Les gens ont moins conduit, alors la quantité d'huile récupérée par le programme a baissé pour ne reprendre qu'en fin de l'année. En plus d'une baisse du nombre de pneus recueillis, le programme de recyclage des pneus, qui est financé à même les frais de recyclage des pneus exigés sur chaque pneu neuf vendu, a connu une diminution de ses revenus.

À mesure que nous passons de l'atténuation des impacts de la pandémie à la reprise, nous allons revoir nos stratégies d'intervention, évaluer les programmes et les implications financières de la pandémie, et communiquer avec nos partenaires et les citoyens du Nouveau-Brunswick pour voir comment nous pouvons minimiser les effets des crises futures, le cas échéant.



PROGRAMME D'INTENDANCE DES PNEUS (PIP)

Perspective historique

Le *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) afférent à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* est entré en vigueur le 1^{er} mai 2008. Le règlement a créé Recycle NB et transféré les droits et obligations de la Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick à la nouvelle entité.

Par l'entremise du programme d'intendance des pneus, Recycle NB fournit aux détaillants de pneus du Nouveau-Brunswick un système leur permettant de se conformer au *Règlement sur les matières désignées*. Le règlement s'applique à quiconque vend des pneus neufs dans la province.

Ventes de pneus en 2020

Il y a environ 700 détaillants de pneus immatriculés au Nouveau-Brunswick. Chaque détaillant perçoit au point de vente un droit de recyclage sur chaque pneu neuf vendu. Les détaillants remettent ces écofrais à Recycle NB, qui à son tour finance les activités de collecte, de transport et de recyclage des pneus hors d'usage. Le programme est autosuffisant et reçoit son financement à même les ventes de pneus neufs au Nouveau-Brunswick.

Pneus vendus (en équivalents de pneu de passager) : 1 334 389 EPP 2020 (1 353 788 EPP en 2019)

Collecte de pneus en 2020

Tous les pneus hors d'usage recueillis chez les détaillants de pneus du Nouveau-Brunswick sont envoyés à l'usine de recyclage de la TRACC à Minto. Recycle NB surveille de près les taux de collecte pour s'assurer que les règles du jeu sont équitables pour tous les détaillants de pneus de la province.

Pneus recueillis (en équivalents de pneu de passager) : 1 185 521 EPP en 2020 (1 248 461 en 2019)

Taux de récupération des pneus : 88,8 % (92,2 % en 2019)



Le système du traitement des pneus

En vertu du système de redevances de déversement établi entre la TRACC et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, les coûts de traitement des pneus hors d'usage sont payés une fois que les pneus récupérés sont comptabilisés dans les stocks de la TRACC. Les avantages d'un tel système sont entre autres de réduire les frais d'administration et la fréquence des vérifications des stocks. De plus, l'entente est un premier pas positif pour faire du Programme d'intendance des pneus un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP).

ANNÉE	2016	2017	2018	2019	2020
Pneus vendus*	1 347 000	1 434 000	1 487 366	1 353 788	1 334 389
Pneus recueillis*	1 140 000	1 078 000	1 221 754	1 248 461	1 185 521
Taux de récupération	84,7 %	75,1 %	82,1 %	92,2 %	88,8 %

* Exprimé en équivalents de pneu de passager (EPP), où 1 EPP représente environ 10 kg.

Assurance de la qualité

Recycle NB s'assure que la qualité des services du programme est d'un niveau qui répond aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick. En 2020, nous avons

effectué 10 vérifications de détaillants choisis au hasard. Les 10 étaient conformes. Recycle NB continue à optimiser ses efforts et ses ressources en collaborant avec d'autres

provinces pour la réalisation des audits des détaillants de pneus grâce à son appartenance à l'Association canadienne des agences de recyclage des pneus (ACARP).



PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DE PEINTURE (PEP)

Perspective historique

Le *Règlement sur les matières désignées* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* est entré en vigueur le 1^{er} mai 2008. Le règlement confie à Recycle NB la responsabilité du programme d'écologisation de peinture, le premier programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) du Nouveau-Brunswick.

En juin 2008, Recycle NB a accepté l'association Product Care comme mandataire des propriétaires de marque de peinture inscrits au programme. Product Care Association a élaboré le programme d'écologisation de peinture au nom de l'industrie de la peinture en conformité avec le *Règlement sur les matières désignées du Nouveau-Brunswick*. Maintenant connu sous le nom de Product Care

Recycling, l'organisme continue à offrir des solutions de réacheminement des déchets à ses propriétaires de marque au Nouveau-Brunswick.

Réalisations

Même en ces temps difficiles, Laurentide Re-Source Atlantic est allée de l'avant avec son projet de faire de son usine de Richibucto le centre de ses activités de tri au Canada atlantique. On y traitait déjà les produits de peinture résiduelle recueillis au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard. Cette année, l'entreprise a achevé la consolidation. Les produits de peinture recueillis grâce au programme de recyclage de Product Care en Nouvelle-Écosse sont maintenant envoyés à Richibucto pour être triés.



Au Nouveau-Brunswick, le programme de recyclage de la peinture de la province est le programme le plus mature, et les résidents l'utilisent abondamment pour recycler leurs restes de peinture.



Ventes de peinture

En 2020, les membres du programme ont signalé avoir vendu un volume liquide estimé à 5 410 127 litres de produits couverts par le programme. En comparaison, les ventes pour la période correspondante de 2019 ont été de 4 660 038 de litres.



ESTIMATION DU VOLUME DE LIQUIDE VENDU (en litres)

2020	5 410 127
2019	4 660 038
2018	4 533 254
2017	4 799 118
2016	4 654 046

Collecte de la peinture

Le programme d'écologisation de peinture offre aux propriétaires privés et aux entreprises des points de collecte partout dans la province pour y déposer en vue de leur recyclage leurs restes de peinture et divers autres produits comme les teintures, les vernis et les aérosols. Au 31 décembre 2020, il y avait 64 points de collecte dans la province. Les points de collecte peuvent être des détaillants, des commissions

de gestion des déchets solides (y compris des journées de collecte spéciales) et des centres de remboursement (bouteilles consignées).

Le programme a recueilli 322 021 litres de peinture durant l'année. Voici un résumé du volume de peinture résiduelle traitée pour l'année et les méthodes d'élimination :

Pourcentage de peinture résiduelle selon la méthode d'élimination, 2020

MÉTHODE	VOLUME (en litres)	POURCENTAGE
Réutilisation (grâce au programme d'échange de peinture)	491	0,2 %
Recyclage	245 383	76,7 %
Récupération d'énergie	20 115	6,3 %
Site d'enfouissement	54 120	17,0 %
Total	320 109	100 %

*Le volume total comprend les produits de peinture traités durant l'année.

*La somme des pourcentages n'égal pas à 100 en raison de l'arrondissement des chiffres.

Contenants de métal et de plastique recueillis

Le tableau qui suit montre la quantité de contenants en métal et en plastique que Product Care a recyclée durant l'année.

CONTENANTS RECUEILLIS ET RECYCLÉS (en tonnes)				
Année	Métal	Seaux en plastique (PEHD 2)	Contenants de peinture (polypropylène)	Total (tonnes)
2020	53,3	4,7	12,8	70,8
2019	45,2	4,8	18,8	68,8
2018	62,7	4,3	16,1	83,1
2017	67,5	4,7	19,5	91,7
2016	72,3	4,2	13,6	90,1

PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DE L'HUILE ET DU GLYCOL

Perspective historique

L'huile et le glycol usagés constituent une source importante de déchets liquides au Nouveau-Brunswick.

Un litre d'huile peut polluer un million de litres d'eau potable. Mais lorsqu'on les recycle, ces produits deviennent une ressource. En recyclant et en réutilisant ces produits de manière appropriée, nous contribuons à protéger l'environnement pour les générations futures.

Le gouvernement provincial a mis en place un programme de recyclage pour l'huile et le glycol usagés le 24 octobre 2012. Le *Règlement sur les matières désignées de la Loi sur l'assainissement de l'environnement* désigne l'huile, les filtres à huile, les contenants d'huile, le glycol et les contenants de glycol comme des matières qui doivent être gérées.

La Commission de Recycle NB a approuvé le plan d'écologisation de l'huile et du glycol du Nouveau-Brunswick pour la période 2014-2017

le 6 novembre 2013. Le programme de récupération de l'huile et du glycol dirigé et financé par l'industrie a commencé ses activités le 1^{er} janvier 2014. Le 8 décembre 2017, la Commission a approuvé un nouveau plan qui couvre la période 2018-2022. UOMA Atlantique (Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique) administre le programme au nom de ses membres.

Réalisations

Dans le cadre de ses efforts d'amélioration continue de son programme, UOMA a engagé Luc Gagnon comme gestionnaire des activités du programme. Basé au Nouveau-Brunswick, M. Gagnon supervisera les activités des programmes d'UOMA dans les quatre provinces de l'Atlantique. Anciennement biologiste au ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, M. Gagnon apporte un bagage scientifique à son nouveau rôle. Nous avons hâte de collaborer avec lui pour rendre le programme du Nouveau-Brunswick le plus efficace et économique possible.



VENTES ET COLLECTES

Ventes d'huile

UOMA a rapporté qu'en 2020, un total de 14 317 109 litres d'huile a été vendu au Nouveau-Brunswick.

Collecte d'huile

UOMA a 198 points de collecte pour l'huile et le glycol dans la province et fait affaire avec cinq entreprises pour la collecte des produits d'huile usagés.

En 2020, 9 907 439 litres d'huile usagée pouvaient être récupérés. Le programme a recueilli 2 651 177 litres, ce qui représente 26,8 % de l'huile récupérable. Une étude a révélé que 55 % de l'huile usagée récupérable au Nouveau-Brunswick est brûlée dans de petites fournaies à l'huile approuvées. Pour 2020, ce pourcentage s'est traduit par 5 394 601 litres d'huile récupérable. Par conséquent, le taux de récupération total pour 2020 s'élève à 81,2 %. Le taux de récupération visé pour le programme en 2020 était de 75 %.



ANNÉE	HUILE RECUEILLIE (en litres)*
2020	2 651 177
2019	3 057 400
2018	3 612 077
2017	3 728 890
2016	3 690 751

*55 % de l'huile usée récupérable au Nouveau-Brunswick est brûlée dans de petites fournaies approuvées.

Vente et collecte de filtres à huile

Au total, 1 272 597 filtres à huile (382 059 kg) ont été vendus au Nouveau-Brunswick en 2020. UOMA a recueilli 278 104 kg. Le taux de récupération de 72,8 % se situe tout près de l'objectif de 75 % établi pour le programme.

ANNÉE	FILTRES À HUILE RECUEILLIS (en kg)
2020	278 104
2019	295 537
2018	339 699
2017	317 694
2016	296 820



Contenants à huile recueillis

En 2020, 451 274 kg de contenants d'huile ont été vendus au Nouveau-Brunswick, dont 428 711 kg étaient récupérables. UOMA a recueilli 244 502 kg de contenants, soit un taux de récupération de 57 %, ce qui continue à être inférieur à l'objectif du programme de 75 %. Dans le cadre de ses efforts d'amélioration continue, Recycle NB travaillera avec UOMA, comme il l'a fait pour la collecte de l'huile, afin d'améliorer le taux de récupération des contenants.

ANNÉE	CONTENANTS À HUILE RECUEILLIS (en kg)
2020	244 502
2019	240 374
2018	258 354
2017	261 149
2016	244 722

Contenants à huile : Une étude réalisée en 2008 par RECYC-QUÉBEC et SOGHU donnait un taux de récupération des contenants à huile de 95 % et montrait que 5 % des contenants étaient réutilisés et ne pouvaient donc pas être récupéré.

Ventes et collecte d'huile et de glycol (antigel)

En 2020, 2 056 562 litres de glycol ont été vendus dans la province. De ce total, 883 293 litres étaient récupérables. Le volume récupéré, soit 121 299 litres, ainsi que 230 651 litres de glycol présent dans l'huile usée représente 39,8 % du produit, ce qui est inférieur à l'objectif de récupération de 75 %.

La récupération du glycol est faible partout au pays. UOMA a mené une étude nationale sur le recyclage du glycol et, bien que celle-ci ait permis de déterminer d'autres secteurs où le

glycol est utilisé, cela ne représente pas une quantité suffisante pour assurer l'atteinte de l'objectif établi. Recycle NB collabore avec d'autres provinces pour comprendre où va la quantité non récupérée.

ANNÉE	GLYCOL RECUEILLI (en litres)
2020	121 299
2019	116 217
2018	114 682
2017	107 482
2016	120 860

*L'huile usée contient plus de 1,3 % de glycol.

Contenants de glycol (antigel) recueillis

En 2020, un total de 49 225 kg de contenants récupérables de glycol a été vendu. De ce total, UOMA a récupéré 14 760 kg pour un taux de récupération de 30 %, ce qui est inférieur à l'objectif de récupération de 75 % établi pour le programme. L'analyse de la situation en matière de récupération du glycol au Nouveau-Brunswick pourrait nous aider à comprendre l'utilisation et les pratiques après-vente concernant les contenants, mais Recycle NB continuera à insister sur la nécessité d'améliorer le résultat dans ce domaine.

ANNÉE	CONTENANTS DE GLYCOL RECUEILLIS (en kg)
2020	14 760
2019	14 561
2018	15 099
2017	11 770
2016	7 729

PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DE PRODUITS ÉLECTRONIQUES

Perspective historique

Chaque année, des milliers de tonnes d'appareils électroniques finissaient dans les sites d'enfouissement. Des objets comme les téléviseurs, les ordinateurs, les appareils photo numériques et les systèmes audiovisuels contiennent des matières dangereuses, dont du plomb et du cadmium, qui sont nocives pour l'environnement. Ces articles contiennent aussi des matières comme de l'or et du cuivre, qui peuvent être récupérées et utilisées dans la fabrication de nouveaux produits.

Le gouvernement provincial a établi un programme de gestion des déchets électroniques en vertu du *Règlement sur les matières désignées* sous la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* pour assurer le recyclage sécuritaire de ces produits.

Le programme a commencé ses activités le 30 mars 2017.

L'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) gère et exploite le programme de recyclage des déchets électroniques au Nouveau-Brunswick.



Réalizations

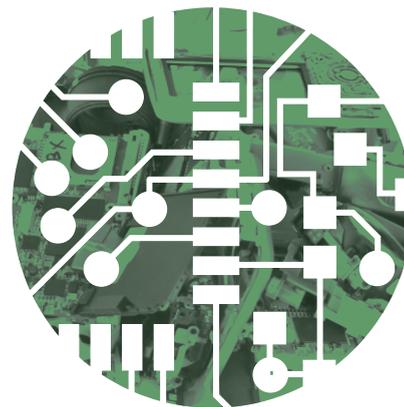
Maintenant dans sa troisième année d'activité, le programme des déchets électroniques a gagné en maturité et offre aux gens du Nouveau-Brunswick un moyen sécuritaire et facile de recycler les appareils électroniques dont ils veulent se débarrasser à l'un des 78 points de collecte de la province.

Au printemps 2020, l'ARPE/Recycler mes électroniques a mis à jour son centre d'apprentissage en ligne bilingue gratuit conçu pour les enfants d'âge scolaire. Le site offre des jeux interactifs, des quiz, des vidéos et des feuilles de travail téléchargeables pour aider les parents et le personnel enseignant à conscientiser les élèves à l'importance du recyclage et au processus de recyclage des déchets électroniques.

Matières recueillies

Le poids total des produits électroniques en fin de vie recueillis du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 a atteint 971 tonnes métriques.

ANNÉE	TONNES MÉTRIQUES
2020	971
2019	1 056
2018	875
2017	799



Matières gérées selon les différentes méthodes

Le programme permet de recycler en toute sécurité toutes les matières en fin de vie et encourage la réutilisation du matériel électronique. Voici un aperçu de la gestion des produits recueillis en 2020.

Matières récupérées 97,35 %

Récupération d'énergie 0,88 %

Élimination 1,77 %

Matières traitées

Le matériel électronique contient des matières de grande valeur qui peuvent être réutilisées. L'ARPE s'assure que la plus grande quantité possible de matières soit récupérée et réutilisée.

Matière/composante % du flux des matières Traitement

Verre de plomb	28,80 %	Les tubes sont séparés manuellement ou mécaniquement, et soit nettoyés et transformés en calcin à utiliser dans la production de verre, soit fondus pour récupérer le plomb dans le verre.
Verre	4,79 %	Le verre non contaminé est transformé mécaniquement en calcin à utiliser dans la production de verre.
Plastique	14,69 %	Les plastiques sont séparés manuellement ou mécaniquement. Les plastiques identifiables sont nettoyés, triés et mis en granules pour être réutilisés; les plastiques non identifiables sont éliminés dans un lieu d'enfouissement, brûlés dans une fonderie ou gérés selon un processus de récupération d'énergie à partir de déchets.
Métaux ferreux	10,75 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Métaux mixtes	17,82 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Bois	8,03 %	La matière est séparée manuellement ou mécaniquement par un processus de récupération d'énergie à partir de déchets, ou enfouis.
Cartes de circuits imprimés	4,02 %	Les cartes sont séparées manuellement ou mécaniquement et fondues pour récupérer les métaux précieux, et les plastiques sont utilisés comme carburant de remplacement dans le processus d'extraction.
Fils et câbles	2,51 %	Les matières sont séparées manuellement ou mécaniquement et fondues pour récupérer les métaux, et les plastiques sont utilisés comme carburant de remplacement dans le processus d'extraction ou séparés mécaniquement et enfouis.
Cuivre	1,30 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Aluminium	2,55 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Ferraille de cuivre	0,02 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Autres	3,55 %	Les matières sont séparées manuellement ou mécaniquement au moyen d'un processus de récupération d'énergie ou enfouis (tapis pour haut-parleur, mousses, rubans magnétiques, bourre de broyage, CD, plastique d'emballage, papier et carton, balayures et autres matières diverses de petit volume).
Piles	0,24 %	Les piles sont séparées mécaniquement pour récupérer les métaux.
Cartouche d'encre/de toner	0,88 %	Les cartouches sont nettoyées et remises à neuf pour être réutilisées ou traitées au moyen d'un processus de récupération d'énergie.
Poussières	0,01 %	Les poussières sont séparées mécaniquement et fondues pour être récupérées.
Lampes au mercure	0,01 %	Les lampes sont traitées mécaniquement pour séparer le verre, le métal et la poudre de phosphore. La poudre de phosphore est ensuite distillée plus longuement pour récupérer le mercure. Le métal et le verre sont aussi récupérés pour un usage ultérieur.
Éthylène glycol	0,03 %	Le glycol est drainé manuellement des tubes fluorescents et raffiné pour un usage ultérieur.

ÉDUCATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Vu la pandémie, les activités communautaires et les foires commerciales ont été annulées, et nous avons donc dû mettre en suspens notre programme de sensibilisation du public. Toutefois, nous avons continué à communiquer avec la population du Nouveau-Brunswick au moyen de notre site Web, de Facebook et de nos campagnes publicitaires.

Le recyclage des déchets d'emballage et de papier demeure une priorité, et nous poursuivons la préparation du programme de recyclage pour ces matières au Nouveau-Brunswick. Mais, comme pour le reste, la pandémie a ralenti les progrès.



GOVERNANCE DE LA COMMISSION

Composition et structure de la Commission

Le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux nomme les membres de la Commission de Recycle NB conformément à l'article 4 du *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. Les membres de la Commission représentent toutes les régions de la province et les deux communautés linguistiques. Grâce à la diversité de leurs antécédents et de leurs expériences, les membres de la Commission sont en mesure d'apporter des points de vue uniques à la résolution des questions environnementales auxquelles fait face le Nouveau-Brunswick.

Les pouvoirs de la Commission sont définis à l'article 5 du *Règlement sur les matières désignées*. La Commission a notamment la responsabilité de déterminer la stratégie et les politiques de l'organisme, de fixer des objectifs pour la direction, d'approuver les budgets ainsi

que de s'acquitter de ses obligations fiduciaires dans les domaines où le gouvernement provincial lui a confié une responsabilité d'intendance. La Commission exerce une surveillance sur les activités de Recycle NB au moyen de ses réunions ordinaires et de ses

comités. La Commission a deux comités : le comité de direction, et le comité des finances et de l'audit. Les parties prenantes participent au fonctionnement de Recycle NB par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie établis par la Commission.



À l'avant : Tom McCauley, Elizabeth McDermott, Gildard Chiasson, À l'arrière : Emil Olsen, Erica Barnett, Erik Matchett, Alain Guitard

MEMBRES DE LA COMMISSION ET MANDATS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Membres de la Commission	Mandats
Elizabeth McDermott, présidente, Fredericton (N.-B.)	27 octobre 2018 - 26 octobre 2021
Gildard Chiasson, vice-président, Shippagan (N.-B.)	12 octobre 2019 - 11 octobre 2022
Erica Barnett, Minto (N.-B.)	16 juin 2018 - 15 juin 2021
Tom McCauley, Saint John (N.-B.)	12 juillet 2018 - 11 juillet 2021
Alain Guitard, Nigadoo (N.-B.)	28 octobre 2018 - 27 octobre 2021
Emil Olsen, Quispamsis (N.-B.)	12 septembre 2019 - 11 septembre 2022
Erik Matchett, Fredericton (N.-B.)	12 octobre 2019 - 11 octobre 2022

RÉUNIONS DE LA COMMISSION

La Commission a tenu cinq réunions en 2020. En raison de la pandémie, la plupart des réunions ont eu lieu par vidéoconférence.

Date	Lieu
31 janvier	Fredericton
17 avril	Par vidéoconférence
12 juin	Par vidéoconférence
25 septembre (réunion ordinaire et AGA)	St. Andrews
4 décembre	Par vidéoconférence

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

Le taux de présence aux réunions de la Commission a été de 97 %.

Membre	Réunions
Elizabeth McDermott	6/6
Gildard Chiasson	6/6
Erica Barnett	5/6
Alain Guitard	6/6
Tom McCauley	6/6
Emil Olsen	6/6
Erik Matchett	6/6

COMITÉS

Comité de direction

Le comité de direction est composé de quatre membres de la Commission (présidence et vice-présidence et deux autres membres). La Commission nomme les membres du comité par résolution. Le chef de la direction est membre d'office du comité.

Les attributions du comité sont les suivantes :

- Traiter les questions qui émergent entre les réunions ordinaires de la Commission.
- Donner une orientation stratégique générale et des conseils à la Commission.
- Donner des conseils à la présidence de la Commission et au chef de la direction.
- Établir des critères pour l'évaluation du rendement du chef de la direction.
- Évaluer le rendement du chef de la direction.
- Recommander à la Commission des niveaux de rémunération et d'avantages pour le personnel.
- Coordonner et superviser l'évaluation du rendement de la Commission.
- Assurer l'initiation des nouveaux membres de la Commission.

Membres

- Elizabeth McDermott, présidente
- Gildard Chiasson, vice-président
- Alain Guitard
- Tom McCauley

COMITÉS CONSULTATIFS DE L'INDUSTRIE

Les intervenants de l'industrie sont invités à participer à la gestion des programmes de recyclage par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie (CCI) pour les pneus, la peinture, les déchets électroniques ainsi que l'huile et le glycol, comités qui sont présidés par des membres de la Commission de Recycle NB. Avec ce régime de gouvernance, la Commission profite des connaissances et des conseils des parties prenantes de manière efficace et équitable. Les membres des comités de l'industrie se réunissent régulièrement pour fournir de l'aide à la Commission au sujet des programmes supervisés par Recycle NB. Ces comités offrent à la Commission des occasions uniques de

Comité des finances de l'audit

Le comité est formé de quatre membres de la Commission nommés par une résolution de la Commission. Le chef de la direction est membre d'office.

Les attributions du comité concernant la fonction finances sont les suivantes :

- Être les « yeux » de la Commission en matière de responsabilités fiduciaires.
- Donner des conseils généraux à la direction au sujet du budget annuel.
- Examiner les états financiers trimestriels.
- Examiner l'efficacité des systèmes de contrôle interne de l'organisme.
- Surveiller le respect des lois et des règlements applicables.
- Recommander des lignes directrices relatives à la politique de placement, lorsqu'il y a lieu.
- S'assurer de l'intégralité et de l'exactitude des rapports financiers.
- Étudier toute question financière qui relève de la compétence de la Commission.

Les attributions du comité concernant la fonction d'audit sont les suivantes :

- Examiner et déterminer la structure et l'étendue de la fonction d'audit interne.
- Examiner l'étendue et l'approche en matière d'audit de l'auditeur externe.
- Examiner le rendement de l'auditeur externe et recommander sa nomination ou son renvoi.
- Étudier toute question d'audit qui relève de la compétence de la Commission.

Membres

- Erica Barnett, présidente
- Emil Olsen
- Tom McCauley
- Alain Guitard

communication bilatérale et directe avec les industries respectives et leurs parties prenantes. Les réunions sont l'occasion de discuter des observations, des préoccupations et des suggestions exprimées et d'élaborer des solutions innovatrices. Grâce à la collaboration qu'offrent de tels partenariats avec les parties prenantes, la Commission et le personnel de Recycle NB peuvent régulièrement entendre et évaluer une diversité de points de vue et en tenir compte.



Programme d'intendance des pneus

Membres du comité consultatif de l'industrie :

- **Recycle NB**, Emil Olsen, *président*
- **Recycle NB**, Frank LeBlanc, *chef de la direction*
- **Recycle NB**, Jamie Seamans, *gestionnaire de programmes*
- **Détaillants de pneus**, Atlantic Tire Dealers Association, Frank Connor, *directeur général*
- **Concessionnaires d'automobiles**, Association des concessionnaires d'automobiles du Nouveau-Brunswick, Darcy LeBlanc, *directeur général*
- **Commissions de services régionaux**, ECO 360, Roland LeBlanc, *directeur de la gestion des déchets solides*
- **Transporteur/transformateur**, TRACC, Stephen Richardson, *président*



Programme d'écologisation de peinture

Membres du comité consultatif de l'industrie :

- **Recycle NB**, Erica Barnett, *présidente*
- **Recycle NB**, Frank LeBlanc, *chef de la direction*
- **Recycle NB**, Jamie Seamans, *gestionnaire de programmes*
- **Propriétaires de marque**, Home Hardware Stores Limited, *Tim Dietrich, *directeur des ventes au détail*
- **Mandataire de la peinture**, Product Care Recycling Association, * Mark Kurschner, *président*, Don Shea, *coordonnateur du programme pour le N.-B.*; Gil Yaron, *directeur des programmes*
- **Commissions de services régionaux**, Commission des services régionaux Nord-Ouest, Paul Albert, *directeur des opérations*
- **Détaillants de peinture - Canada Atlantique**, Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier, *directeur*
- **Transformateur**, Société Laurentide, Division du recyclage, Brian Tanner, *directeur de l'exploitation*
- **Transporteur**, Hebert's Recycling Inc., Carole Sargent, *gérante du bureau*
- **Centres de remboursement des récipients à boisson**, Eastern Recyclers Association, Bruce Rogers, *directeur général*

Remplaçants

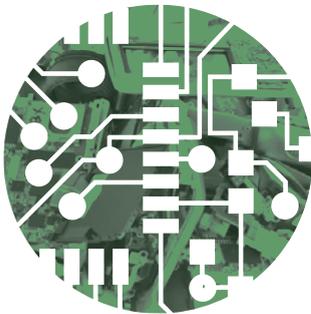
- * Steven Morneault est le remplaçant pour Home Hardware Stores Limited.
- * Mannie Cheung est le remplaçant pour Product Care Recycling Association.



Programme de récupération de l'huile et du glycol

Membres du comité consultatif de l'industrie :

- **Recycle NB**, Elizabeth McDermott, *présidente*
- **Recycle NB**, Frank LeBlanc, *chef de la direction*
- **Recycle NB**, Jamie Seamans, *gestionnaire de programmes*
- **Propriétaires de marque**, Wakefield Canada Inc., Pascal Daudelin, *gestionnaire régional des ventes*
- **UOMA Atlantique**, Jean Duchesneau, *directeur général*, Albert Girard, *consultant*, Jean-Francois Richard, *contrôleur*
- **Commissions de services régionaux**, Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne, Gary LeBlanc, *directeur de la Division de la gestion des déchets solides*
- **Détaillants**, Canada atlantique, Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier, *directeur*; magasins Home Hardware, David Bois, *directeur, Environnement, santé et sécurité*
- **Transformateur**, Terrapure Environmental, Mike Beddle, *représentant des ventes*, Adam Hayes, *directeur de succursale (installations de Sussex et Moncton)*
- **Transporteur**, RPM, Pierre Gendron, *directeur général*, Dave Rautio, *gestionnaire régional de la collecte*



Programme d'écologisation de produits électroniques

Membres du comité consultatif de l'industrie :

- **Recycle NB**, Erik Matchett, *président*
- **Recycle NB**, Frank LeBlanc, *chef de la direction*
- **Recycle NB**, Jamie Seamans, *gestionnaire de programmes*
- **Propriétaires de marque**, Ricoh Canada Inc., Angie Tinto-Hamood, *gestionnaire, Environnement et durabilité*
- **Fournisseur de services des propriétaires de marque**, ARPE, Cliff Hacking, *président*; Gerard MacLellan, *directeur général*; Karen Ulmanis, *directrice du programme pour le Nouveau-Brunswick*
- **Détaillants – Canada atlantique**, Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier, *directeur*
- **Commissions de services régionaux**, Commission de services régionaux de Kent, Eric Demers, *directeur de la gestion des déchets solides*
- **Intervenant du Nouveau-Brunswick**, Carrefour Environnement Saguenay, Réjean Pilote, *directeur des affaires*
- **Transporteur**, GM Rioux, Mélanie Desjardins, *vice-présidente, Opérations et administration*
- **Mandataire de la réutilisation**, Programme des ordinateurs pour les écoles, Roy Crawford, *coordonnateur*
- **Centres de remboursement des récipients à boisson**, Eastern Recyclers Association, Bruce Rogers, *directeur général*

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Frederick Square,
rue Westmorland, bureau 700
Fredericton (NB) E3B 6Z3
Téléphone (506) 856-4400
Télécopieur (506) 856-4499
www.kpmg.ca

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Recycle Nouveau-Brunswick (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2020;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles de la situation décrite au paragraphe « **Fondement de l'opinion avec réserve** », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'entité tire une partie de ses revenus de la perception de droits de recyclage de pneus conformément aux dispositions de la Loi sur l'assainissement de l'environnement, et dont l'intégralité ne se prête pas à une vérification d'audit satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces revenus provenant des droits et prélèvements s'est limitée au montant comptabilisé dans les livres de l'entité et nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements pouvaient être nécessaires pour :

- l'actif à court terme déclaré dans les états de la situation financière au 31 décembre 2020 et 2019;
- les produits du programme d'intendance des pneus et l'excédent des produits sur les charges déclarés dans les états des résultats pour les exercices clos en 2020 et 2019;

- l'actif net, au début et à la fin de l'exercice, déclaré dans les états de l'évolution de l'actif net pour les exercices clos en 2020 et 2019;
- l'excédent des produits sur les charges déclaré dans les états des flux de trésorerie pour les exercices clos en 2020 et 2019.

Notre opinion sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 a donc été émise avec réserve en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Fredericton, Canada

Le 11 juin 2021

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État de la situation financière

Au 31 décembre 2020, avec les informations comparatives pour 2019

	2020	2019
Actif		
Actifs à court terme		
Encaisse	4 230 905 \$	3 818 393 \$
Débiteurs (note 2)	1 110 985	1 086 543
	5 341 890	4 904 936
Placements (note 3)	684 521	680 177
Immobilisations (note 4)	33 265	28 863
	6 059 676 \$	5 613 976 \$
Passif et actif net		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	694 069 \$	676 706 \$
Montants REP payables (note 5)	39 507	131 234
Avantages sociaux futurs (note 6)	91 961	59 914
	825 537	867 854
Actif net		
Investis en immobilisations	33 265	28 863
Non affectés	5 200 874	4 717 259
	5 234 139	4 746 122
Obligations contractuelles (note 8)		
Éventualités (note 9)		
	6 059 676 \$	5 613 976 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



Erica Barnett, administratrice



Alain Guitard, administrateur

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec les informations comparatives pour 2019

	2020	2019
Produits		
Programme d'intendance des pneus	5 643 709 \$	5 760 432 \$
Programme de récupération de l'huile et du glycol	180 119	177 767
Programme d'écologisation de peinture	72 373	72 536
Programme de déchets électroniques	360 451	354 621
Autre	932	189 091
	6 257 584	6 554 447
Charges		
Programme d'intendance des pneus (tableau 1)	5 164 543	5 415 197
Programme de récupération de l'huile et du glycol (tableau 2)	180 119	177 767
Programme d'écologisation de peinture (tableau 3)	72 373	72 536
Programme de déchets électroniques (tableau 4)	360 451	354 621
Autre	32 286	195 280
	5 809 772	6 215 401
Excédent des produits sur les charges avant l'élément suivant	447 812	339 046
Revenus de placement	40 205 \$	72 819 \$
Excédent des produits sur les charges	488 017 \$	411 865 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec les informations comparatives pour 2019

	Investis en immobilisations	Non affectés	Total 2020	Total 2019
Solde au début de l'exercice	28 863 \$	4 717 259 \$	4 746 122 \$	4 334 257 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(19 501)	507 518	488 017	411 865
Variation nette des investissements en immobilisations	23 903	(23 903)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	33 265 \$	5 200 874 \$	5 234 139 \$	4 746 122 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec les informations comparatives pour 2019

	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	488 017 \$	411 865 \$
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	19 501	13 858
Charges au titre des avantages sociaux futurs	32 047	(5 001)
	539 565	420 722
Variation du fonds de roulement hors caisse lié aux activités de fonctionnement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	(24 442)	5 529
Augmentation de créditeurs et charges à payer	17 363	130 767
Augmentation (diminution) des montants REP payables	(91 727)	(256 424)
	440 759	300 594
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	(4 344)	(10 872)
Activités liées aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(23 903)	(22 315)
Augmentation de l'encaisse	412 512	267 407
Encaisse au début de l'exercice	3 818 393	3 550 986
Encaisse à la fin de l'exercice	4 230 905 \$	3 818 393 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2020

Recycle Nouveau-Brunswick (l'« entité ») est un agent de la Couronne qui a été constitué en vertu du Règlement 2008-54 du Nouveau-Brunswick sous la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* (la « Loi »). Sa principale activité est de surveiller la collecte et le recyclage des pneus usés, de la peinture de bâtiment, de l'huile et du glycol usagés et des déchets électroniques (« matières désignées ») au nom du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick. En vertu de la *Loi*, les droits perçus par l'entité dans le cadre de ses programmes de recyclage des matières recyclées doivent servir strictement à l'accomplissement de ses buts, comme il est établi dans la Loi, pour s'acquitter de ses responsabilités de surveillance.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'entité a choisi d'appliquer la série de chapitres 4200 concernant les organismes sans but lucratif du secteur public et la méthode du report pour la comptabilisation des contributions.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Actifs financiers et passifs financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût ou au coût amorti, à moins que la direction choisisse d'évaluer les instruments à la juste valeur. L'entité n'a pas opté pour l'évaluation à la juste valeur de ses instruments financiers.

Tous les instruments financiers sont évalués au coût amorti, incluant les placements se rapprochant de la juste valeur.

b) Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est déterminé selon la méthode linéaire et les taux annuels suivants :

Bien	Taux
Immeuble - améliorations locatives	5 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Équipement opérationnel	3 ans

c) Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de l'entité ont droit à des prestations relatives aux congés de maladie payés, lesquels peuvent être cumulés jusqu'à un maximum de 240 jours, mais ne peuvent être acquis. L'entité comptabilise le passif au cours de la période où le salarié rend les services.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

1. Principales conventions comptables (suite)

d) Constatation des produits

Les revenus découlant du programme d'intendance des pneus, ce qui comprend les droits et les redevances pour les pneus usés, sont comptabilisés dans les revenus lorsqu'un montant en espèces est reçu des détaillants de pneus ou est à recevoir de ceux-ci. Afin d'inscrire en tant que débiteurs les droits que doivent verser les détaillants de pneus pour l'exercice en cours, l'entité utilise le 31 janvier de l'année suivante comme date de clôture.

Les revenus du programme de récupération de l'huile et du glycol, d'écologisation de peinture, et de déchets électroniques sont constatés dans les revenus, lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être estimé de façon raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports grevés d'une affectation externe à utilisation pour des fins déterminées sont reportés sur l'état de la situation financière et constatés à titre de revenus pendant la période au cours de laquelle les charges connexes sont constatées.

Les revenus de placement sont constatés dans l'exercice où ils sont acquis.

e) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges des exercices visés. Les estimations significatives comprennent la provision pour créances douteuses, l'amortissement des immobilisations, les charges à payer, les avantages sociaux futurs et la répartition des dépenses par programme. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Débiteurs

	2020	2019
Droits sur les pneus	649 929 \$	551 890 \$
Taxe de vente	461 056	422 227
Fonds en Fiducie pour l'environnement	-	112 426
	1 110 985 \$	1 086 543 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

3. Placements

	2020	2019
Liquidités détenues dans le compte du courtier	6 \$	6 \$
Compte d'épargne à intérêt élevé Renaissance	130 945	130 040
Compte d'épargne-placement pour entreprises de la Banque Manuvie	112 401	111 848
Compte d'épargne-placement, RBC série A	110 956	110 318
Compte d'épargne-placement, BNE	330 213	327 965
	684 521 \$	680 177 \$

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2020 Valeur comptable nette	2019 Valeur comptable nette
Immeubles - améliorations locatives	70 935 \$	70 935 \$	- \$	- \$
Mobilier et agencements	80 748	75 755	4 993	4 119
Matériel informatique	192 243	164 694	27 549	23 405
Équipement opérationnel	2 994	2 271	723	1 339
	346 920 \$	313 655 \$	33 265 \$	28 863 \$

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 19 501 \$ (13 858 \$ - 2019).

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

5. Montants REP payables

Les programmes de récupération de l'huile et du glycol, d'écologisation de peinture, et de déchets électroniques sont des programmes de responsabilité élargie des producteurs (« REP »), et la méthode du recouvrement des coûts est employée à leur égard. Chaque producteur se voit imposer des droits qui servent à couvrir les coûts éducatifs et administratifs du programme.

Aux termes des ententes de REP, les coûts engagés par l'entité dans le cadre de l'administration des programmes REP pour l'huile, la peinture et les déchets électroniques sont imputés annuellement aux producteurs. Toute somme excédentaire reçue des producteurs par rapport aux coûts engagés est inscrite à titre de passif à la clôture de l'exercice, puisqu'elle sera créditée aux paiements subséquents des producteurs au cours du prochain exercice. Tout excédent du coût engagé sur les sommes reçues est inscrit à titre de recouvrable en fin d'exercice.

Montants REP payables	2020	2019
Programme de récupération de l'huile et du glycol	27 229 \$	49 632 \$
Programme d'écologisation de peinture	18 047	29 920
Programme de déchets électroniques	(5 769)	51 682
	39 507 \$	131 234 \$

6. Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de l'entité obtiennent des congés de maladie qu'ils peuvent accumuler. Les heures non utilisées peuvent être reportées pour un congé payé futur. Une estimation de ce passif futur a été établie et constitue la base du passif estimatif comptabilisé dans les présents états financiers.

Le passif au 31 décembre se présente comme suit :

	2020	2019
Obligation liée aux congés de maladie au début de l'exercice	59 914 \$	64 915 \$
Coût des services rendus de la période	50 612	13 469
Paiements des avantages sociaux futurs	(18 565)	(18 470)
Obligation liée aux congés de maladie à payer à la fin de l'exercice	91 961 \$	59 914 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

7. Attribution des charges

Toutes les charges pouvant être directement attribuées à l'un des programmes portant sur des matières désignées de l'entité ont été attribuées sur la base des revenus attendus générés par les programmes. Toutes les charges de nature générale et ayant trait aux ressources humaines, aux finances, aux communications et aux dépenses de bureau et d'installations ont été réparties comme suit :

	POURCENTAGE		RÉPARTITION	
	2020	2019	2020	2019
Programme d'intendance des pneus	40 %	39 %	411 066 \$	385 484 \$
Programme de récupération de l'huile et du glycol	18 %	18 %	179 969	175 095
Programme d'écologisation de peinture	7 %	7 %	71 579	69 705
Programme de déchets électroniques	35 %	36 %	359 938	350 092
			1 022 552 \$	980 376 \$

8. Obligations contractuelles

Au cours de l'année, l'entité a conclu un contrat de location de locaux expirant en 2025. Les paiements annuels sont comme suit :

2021	38 047
2022	38 047
2023	38 047
2024	38 047
2025	38 047
	190 235 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

9. Éventualités

L'entité a signé un contrat, se terminant en février 2025, avec Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (« TRACC »), aux termes duquel des paiements sont faits selon un modèle de redevances de déversement établies en fonction du poids. Les paiements sont mensuels et s'élèvent à 360 \$ par tonne de pneus usés que reçoit l'usine de transformation de TRACC. Une fois par année, le poids des pneus usés calculé au moyen des bordereaux de confirmation de la balance est comparé à celui indiqué dans les bordereaux de réception. S'il existe un écart de moins de 4,5 %, aucun ajustement n'est apporté aux paiements à TRACC. Si un écart supérieur à 4,5 % est décelé, un paiement supplémentaire est versé, ou TRACC fait un remboursement. L'entité administre la rétribution relative à ce contrat au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick et verse ou reçoit tout montant d'ajustement.

10. Opérations avec des parties liées

L'entité est un agent du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Au cours de l'année, l'entité a perçu des droits de recyclage et des redevances sur les pneus usés s'élevant à environ 829 299 \$ (contre 937 959 \$ en 2019), somme qui a été perçue par l'entremise de Service Nouveau-Brunswick.

L'entité a constaté un financement de néant \$ (189 091 \$ en 2019) provenant du Fonds en fiducie pour l'environnement pour un projet précis. L'entité a comptabilisé ce financement dans les autres revenus. Au 31 décembre 2020, les comptes débiteurs comprennent néant \$ (112 426 \$ en 2019) liés à ce financement.

Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant de la contrepartie établi et convenu entre les apparentés.

11. Gestion des risques financiers

L'entité est exposée aux risques suivants en raison de l'utilisation qu'elle fait des instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité.

Le conseil d'administration a identifié les risques et les préoccupations importants, et a approuvé le cadre de la politique de placements. La direction surveille les risques et la conformité au cadre de la politique.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que l'entité subisse une perte financière si une contrepartie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement de certains actifs financiers détenus par l'entité comme l'encaisse, les débiteurs et les placements.

L'entité gère son risque de crédit au titre de l'encaisse et des placements en investissant dans des institutions financières et des administrations publiques de premier ordre. La direction évalue que son risque lié aux débiteurs est faible compte tenu des recouvrements démontrés après la clôture de l'exercice.

L'exposition maximale au risque de crédit de l'entité au 31 décembre 2020 correspond à la valeur comptable des actifs.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

b) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, influent sur les produits de l'entité ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'entité ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance.

L'entité gère le risque de liquidité en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés provenant de ses activités de fonctionnement, et planifie ses activités d'investissement et de financement pour faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'elle dispose toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales qu'en période de tension, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation.

d) Autres risques

L'écllosion mondiale en mars 2020 d'un nouveau coronavirus (COVID-19) a fait en sorte que l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré une pandémie. En réaction à l'écllosion, les autorités gouvernementales dans le monde ont établi diverses recommandations et mesures visant à restreindre la propagation du virus. Ces mesures comprenaient la fermeture des entreprises non essentielles, des mises en quarantaine, des restrictions de voyage, des mesures de confinement, de distanciation sociale et physique, et d'abri sur place. De telles mesures ont provoqué des perturbations majeures pour les entreprises globalement, ce qui a causé un ralentissement économique. Durant l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2020, la pandémie de COVID-19 n'a pas provoqué d'impact significatif sur les résultats de l'entité. La durée et l'ampleur ultimes de l'impact sur l'économie et des contrechocs financiers sur l'entité ne sont pas connus à cette date.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 1 – Programme d'intendance des pneus
Exercice clos le 31 décembre 2020 avec les informations comparatives pour 2019

	2020	2019
Produits	5 643 709 \$	5 760 432 \$
Charges		
Coûts de transformation des pneus usés	4 733 321	4 985 953
Salaires et charges sociales	243 083	190 178
Frais généraux et administratifs	92 069	128 310
Communications et traduction	88 230	105 307
Amortissement des immobilisations	7 840	5 449
	5 164 543	5 415 197
	479 166 \$	345 235 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 2 – Programme de récupération de l'huile et du glycol
Exercice clos le 31 décembre 2020, avec les informations comparatives pour 2019

	2020	2019
Produits	180 119 \$	177 767 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	106 424	86 384
Communications et traduction	38 628	47 881
Frais généraux et administratifs	31 635	41 027
Amortissement des immobilisations	3 432	2 475
	180 119	177 767
	- \$	- \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 3 - Programme d'écologisation de peinture

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec les informations comparatives pour 2019

	2020	2019
Produits	72 373 \$	72 536 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	42 328	34 389
Communications et traduction	15 364	19 292
Frais généraux et administratifs	13 316	17 870
Amortissement des immobilisations	1 365	985
	72 373	72 536
	- \$	- \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 4 - Programme de déchets électroniques

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec les informations comparatives pour 2019

	2020	2019
Produits	360 451 \$	354 621 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	212 849	172 719
Communications et traduction	77 407	96 376
Frais généraux et administratifs	63 331	80 577
Amortissement des immobilisations	6 864	4 949
	360 451	354 621
	- \$	- \$

GLOSSAIRE

Au-delà des déchets est une approche de la gestion des déchets dangereux et des déchets solides dont l'objectif est clair et simple : réduire la quantité de déchets et de sous-produits toxiques générée le plus possible et traiter les matières restantes comme une ressource de façon à contribuer à la santé de l'économie, de la société et de l'environnement.

Les **composés organiques volatils (COV)** sont des composés chimiques organiques qui sont émis sous forme de gaz à partir de certains solides ou liquides. Les COV comprennent diverses substances chimiques, dont certaines peuvent avoir des effets à court ou à long terme sur l'environnement et la santé humaine.

Les **déchets ménagers dangereux (DMD)** désignent les produits chimiques couramment employés pour l'entretien ménager dont le propriétaire veut se débarrasser. Ces produits présentent bon nombre de mêmes dangers que les produits dangereux réglementés en raison de leurs caractéristiques, soit réactivité, inflammabilité, corrosivité, toxicité et persistance. Les peintures, les pesticides, les citernes à propane, les piles, les seringues, l'huile à moteur usagée et de nombreux produits de nettoyage ne sont que quelques exemples de déchets ménagers dangereux que nous utilisons quotidiennement. Ces produits doivent être utilisés et éliminés de façon responsable.

L'équivalent de pneu de passager, ou **EPP**, est une méthode reconnue par l'industrie pour permettre la comparaison entre les pneus vendus et les pneus recueillis en vertu du programme. En convertissant le nombre de pneus par une valeur en poids, le programme peut suivre de manière efficiente les statistiques sur les indicateurs de rendement clés au fil du temps. **1 EPP=10 kg.**

La **gestion responsable de produits** est un concept qui centre la protection de l'environnement sur le produit, et la réduction de son impact sur l'environnement est la responsabilité de chaque intervenant tout au long de la vie du produit. Pour les fabricants, cela signifie planifier et, s'il y a lieu, payer le recyclage ou l'élimination du produit en fin de

vie. Pour y parvenir, le fabricant peut, par exemple, reformuler le produit pour utiliser moins de substances dangereuses dans sa fabrication, le rendre plus durable, réutilisable et recyclable et faire entrer des matières recyclées dans sa fabrication. Pour les détaillants et les consommateurs, cela signifie jouer un rôle actif en s'assurant que le produit est correctement éliminé ou recyclé en fin de vie.

Les **matières désignées** sont des flux de déchets visées par la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ce dernier confie la gestion de chaque flux des déchets à une commission d'intendance. Une commission peut être responsable d'une ou de plusieurs matières désignées. La commission d'intendance pour les pneus, la peinture, les produits électroniques, l'huile et le glycol au Nouveau-Brunswick est Recycle NB.

Les **pneus hors route** sont généralement des pneus utilisés dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la construction et de l'exploitation minière. La gestion de ces pneus présente plusieurs difficultés en raison de leur taille, de leur poids et de leur durabilité.

La **responsabilité élargie des producteurs (REP)** est une stratégie visant à promouvoir l'intégration des coûts environnementaux engendrés par les biens tout au long de leur cycle de vie à leur valeur marchande. La REP encourage les fabricants à concevoir des produits plus écologiques en tenant les producteurs responsables des coûts de la gestion de leurs produits en fin de vie. Une telle approche incite les fabricants à internaliser le coût du recyclage dans le prix du produit. Le principe qui sous-tend la REP est le suivant : comme ce sont les producteurs (généralement des propriétaires de marque) qui ont le plus grand contrôle sur la conception et la mise en marché du produit, ce sont aussi eux qui sont les mieux placés pour en réduire la toxicité et les déchets et assumer cette responsabilité.

VOUS FAITES UNE DIFFÉRENCE!

Les travailleuses et travailleurs essentiels du Nouveau-Brunswick

Merci de vous occuper de nous pendant cette crise de santé publique. Votre engagement et vos efforts nous gardent en sécurité et nous aide à aller **AU-DELÀ DE LA PANDÉMIE.**



Bureau : 277, rue Main, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3A 1E1

Téléphone : 1-506-454-8473 • 1-888-322-8473 (Sans frais)

Télécopieur : 1-506-454-8471

Courriel : info@recyclenb.com

Adresse postale : C.P. 308, station A, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 4Y9

Site Web : www.recyclenb.com

Facebook : www.facebook.com/RecycleNB